



ENTITE ADJUDICATRICE : Brest Métropole

**MARCHE DE TRAVAUX**  
**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**  
**MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE**

**OBJET DU MARCHE** : Remaniement du système de désaccouplage de la Ligne Aérienne de Contact du tramway au pont de Recouvrance.

**Maître de l'ouvrage : Brest Métropole**

Adresse : 24, rue Coat-Ar-Guéven – 29200 BREST

**Assistant à maîtrise d'ouvrage** : Brest Métropole aménagement SPL

Adresse : 9, rue Duquesne – CS 23821 – 29238 BREST cedex 2

Date limite de réception des offres : **Lundi 09 Novembre 2026 à 12h00**

# SOMMAIRE

|                                                                                                |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>ARTICLE 1 - OBJET ET DUREE DU MARCHÉ .....</b>                                              | <b>2</b>  |
| 1.1 Nature et étendue des travaux .....                                                        | 2         |
| 1.2 Décomposition en tranches .....                                                            | 3         |
| 1.3 Durée du marché – Reconduction – Délais d'exécution .....                                  | 3         |
| 1.4 Marché réservé.....                                                                        | 3         |
| 1.5 Limite à la sous-traitance .....                                                           | 3         |
| <b>ARTICLE 2 – ORGANISATION DE LA CONSULTATION .....</b>                                       | <b>3</b>  |
| 2.1 Procédure de passation mise en œuvre .....                                                 | 3         |
| 2.2 Intervenants .....                                                                         | 4         |
| 2.3 Contenu du dossier de consultation.....                                                    | 4         |
| 2.4 Variantes .....                                                                            | 4         |
| 2.5 Prestations supplémentaires éventuelles .....                                              | 4         |
| 2.6 Délai de validité des offres .....                                                         | 4         |
| 2.7 Mode de dévolution.....                                                                    | 4         |
| 2.8 Visite des lieux d'exécution du marché.....                                                | 4         |
| 2.9 Réalisation de prestations similaires.....                                                 | 5         |
| 2.10 Modifications de détail au dossier de consultation .....                                  | 5         |
| <b>ARTICLE 3 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION .....</b>                                    | <b>5</b>  |
| <b>ARTICLE 4 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....</b>                           | <b>6</b>  |
| 4.1 Eléments à fournir au titre de la candidature .....                                        | 6         |
| 4.2 Eléments à fournir au titre de l'offre.....                                                | 7         |
| <b>ARTICLE 5 - JUGEMENT DES OFFRES ET VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE .....</b> | <b>9</b>  |
| 5.1 Critères de jugement des offres .....                                                      | 9         |
| 5.2 Vérification de la situation de l'attributaire .....                                       | 11        |
| <b>ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENVOI DES PROPOSITIONS .....</b>                                   | <b>12</b> |
| 6.1 Conditions de la dématérialisation .....                                                   | 12        |
| 6.2 Modalités d'envoi des propositions dématérialisées .....                                   | 12        |
| <b>ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....</b>                                        | <b>13</b> |

## ARTICLE 1 - OBJET ET DUREE DU MARCHÉ

### 1.1 Nature et étendue des travaux

Le marché est non -alloti (lot unique).

Le marché qui sera conclu à la suite de la procédure engagée aura pour objet l'exécution des études et travaux suivants : Remaniement du système de désaccouplage de la Ligne Aérienne de Contact du tramway au pont de Recouvrance.

Lieu d'exécution : pont de Recouvrance à Brest.

## 1.2 Décomposition en tranches

Il est prévu une décomposition en tranches.

Les pièces du marché déterminent, le cas échéant, les modalités de versement d'une indemnité de dédit, d'attente ou d'un rabais.

Le marché comporte une tranche ferme et 1 tranche optionnelle définies comme suit :

- Tranche ferme : études et travaux de remaniement du système de désaccouplage de la ligne aérienne de contact du tramway au pont de Recouvrance.
- Tranche optionnelle : reprise des deltas de suspension, des désaxements et des tensions mécaniques de conducteurs

## 1.3 Durée du marché – Reconduction – Délais d'exécution

**La durée du marché et les délais d'exécution figurent à l'acte d'engagement valant CCAP (art. 7.1).**

**Reconduction** : le marché ne sera pas reconduit.

## 1.4 Marché réservé

Le marché n'est pas réservé.

## 1.5 Limite à la sous-traitance

Les prestations suivantes devront obligatoirement être réalisées par le titulaire du marché ou l'un des membres du groupement et ne pourront en aucun cas faire l'objet de sous-traitance :

- La gestion de projet,
- Les travaux de mise en œuvre et réglages sur site des composants LACs.

**Il est précisé que si le candidat fait appel à de la sous-traitance pour la réalisation des études ou des travaux sur la ligne aérienne de contact, celle-ci devra être déclarée dès la remise de l'offre.**

# ARTICLE 2 – ORGANISATION DE LA CONSULTATION

## 2.1 Procédure de passation mise en œuvre

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée librement définie par l'entité adjudicatrice, en application de l'article L. 2123-1 du code de la commande publique (CCP) et selon les modalités particulières suivantes : **la procédure mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation.**

Le candidat remettra un dossier contenant sa candidature et son offre dans le même temps. Sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis et le présent règlement de la consultation, l'entité adjudicatrice choisira l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'entité adjudicatrice éliminera les candidats dont la candidature sera jugée irrecevable ou dont les capacités seront jugées insuffisantes. Il procédera ensuite à l'analyse des offres remises par les candidats dont la candidature aura été jugée recevable. Il se réserve toutefois la possibilité de procéder à l'analyse des candidatures après analyse et classement des offres.

L'entité adjudicatrice éliminera les offres inappropriées.

L'acheteur se réserve le droit de procéder, après analyse des offres, à une négociation avec les candidats de son choix.

Le cas échéant, celle-ci se déroulera individuellement par échange de mails via le profil acheteur et/ou dans le cadre d'une audition.

La négociation pourra porter aussi bien sur les éléments techniques de l'offre que sur le prix.

L'entité adjudicatrice décidera s'il admet ou non à la négociation les candidats ayant remis des offres irrégulières ou inacceptables, dans le respect du principe d'égalité de traitement entre les candidats.

Dans le cas où l'entité adjudicatrice aura admis à la négociation les offres irrégulières ou inacceptables, il devra, à l'issue des négociations, rejeter, sans les classer, les offres qui demeureraient irrégulières ou inacceptables.

L'entité adjudicatrice pourra cependant autoriser les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

À l'issue de ces négociations, il retiendra les offres économiquement les plus avantageuses sur la base des critères de choix des offres définis dans le présent règlement de la consultation.

Le candidat qui ne répond pas à l'invitation à la négociation sera réputé avoir maintenu sa dernière offre.

Cependant, les candidats sont invités à remettre leur meilleure offre dès la remise des plis, la négociation n'étant qu'éventuelle. Il est donc dans l'intérêt des candidats d'optimiser leur offre initiale.

## 2.2 Intervenants

Assistant à maîtrise d'ouvrage : BMa SPL accompagnée de la société EGIS.

## 2.3 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les éléments suivants :

- Le présent RC
- Le cadre d'acte d'engagement valant CCAP
- Le CCTP et ses annexes (plans de l'existant)
- Les annexes administratives (DC1, Dc2, DC4, Pratik\_dématérialisation)
- La décomposition des prix globaux et forfaitaires (DPGF)
- Le planning de référence **donné à titre indicatif** pour adaptation par le Titulaire dans le cadre sa réponse au présent appel d'offre
- Le cadre vierge de planning (*fichier excel*)
- Le cadre de mémoire technique. (*fichier excel*)
- Le cadre de réponse environnemental

## 2.4 Variantes

La proposition de variantes libres n'est pas autorisée et le marché ne comporte pas de variante imposée.

## 2.5 Prestations supplémentaires éventuelles

Le marché ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle.

## 2.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours (quatre-vingt-dix jours) à compter de la date limite de remise des offres, ou en cas de mise en œuvre de la faculté de négocier, à compter de la date limite de remise des offres finales.

## 2.7 Mode de dévolution

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Un seul marché sera passé pour la réalisation des études d'exécution et des travaux.

Le marché sera conclu avec une entreprise unique ou des entreprises groupées.

En cas de constitution d'un groupement, il ne sera exigé aucune forme particulière au groupement attributaire. Cependant, dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement.

Possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements : oui.

## 2.8 Visite des lieux d'exécution du marché

Les candidats doivent **obligatoirement** effectuer une visite des lieux d'exécution du marché.

Les informations relatives à cette visite sont disponibles auprès de : Loïc Ségalen – loic.segalen@brest-metropole.fr – 02 98 33 51 23

À l'issue de cette visite obligatoire, une attestation de passage sera délivrée aux candidats. Cette attestation devra nécessairement être jointe à l'offre.

Les candidats désirant se rendre sur les lieux d'exécution devront s'adresser à : Loïc Ségalen – loic.segalen@brest-metropole.fr – 02 98 33 51 23

## 2.9 Réalisation de prestations similaires

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier à l'attributaire du marché, en application de l'article R. 2122-7 du CCP des marchés de travaux ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui seront confiées au titre du marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

## 2.10 Modifications de détail au dossier de consultation

L'entité adjudicatrice se réserve le droit d'apporter au plus tard six jours avant la date limite fixée pour la réception des offres des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## ARTICLE 3 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

L'entité adjudicatrice informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé.

Les candidats auront la possibilité de télécharger les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site internet <https://services.megalis.bretagne.bzh/>

Sur la page d'accueil, sélectionnez : « **Recherche avancée** »

Sur l'écran de recherche avancée, dans le champ « **Référence** », indiquez : « **Brest-M-DCP-2026-5163** ».

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par l'entité adjudicatrice, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard .zip (lisibles par les logiciels Winzip, Quickzip ou winrar par exemple)
- Adobe® Acrobat® .pdf (lisibles par le logiciel Acrobat Reader)
- Rich Text Format .rtf (lisibles par l'ensemble des traitements de texte : word de Microsoft, Wordperfect, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft....)
- .doc ou .xls ou .ppt (lisibles par l'ensemble MicrosoftOffice, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft....)
- Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, Free DWG Viewer d'Informative Graphics, ...)

Tous les logiciels requis peuvent être téléchargés gratuitement sur le site <https://services.megalis.bretagne.bzh/>

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique ou en cas de suppression de l'adresse. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à se rapprocher de hotline technique au 02 23 48 04 54.

## ARTICLE 4 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats auront à produire, les pièces ci-dessous définies, rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français, selon la présentation ci-après.

### 4.1 Eléments à fournir au titre de la candidature

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes réunies au sein d'un sous-dossier "candidature":

**Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes :**

- 1 ➤ **Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent)** comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement.

La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

- 2 ➤ **Une déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2 ou équivalent)**

- 3 ➤ **Une déclaration sur l'honneur** (cf. modèle ci-joint) attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2147-7 à L2141-11 du CCP et qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. La remise d'un DC1 ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur.

Comme la lettre de candidature, la déclaration sur l'honneur n'a pas à être signée par le candidat ou par chacun des membres d'un groupement le cas échéant. Elle sera signée au stade de l'attribution par le seul attributaire.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent informer sans délai l'acheteur de tout changement de situation, au cours de la procédure de passation ainsi d'ailleurs qu'au cours de l'exécution du marché, qui les placeraient dans un des cas d'interdiction de soumissionner ayant pour effet de les exclure d'un marché public.

- 4 ➤ **Les pièces définies ci-dessous permettant la vérification de leur aptitude à exercer l'activité professionnelle, de leurs capacités économique et financière, de leurs capacités techniques et professionnelles** :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle** : une liste des études d'exécution et des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Toutefois, des travaux exécutés il y a plus de cinq ans seront pris en compte. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

**Niveau spécifique minimal exigé** :

Il est demandé des références en études d'exécution et des travaux en cohérence avec les prestations objet du marché. Ainsi, le soumissionnaire remettra au moins :

- 1 références de réalisation de Ligne Aérienne de Contact pour des projets de lignes tramways qui concerne le travail sur un sectionnement à lame d'air.
- 1 référence de réalisation de Ligne Aériennes de contact pour des projets de lignes de tramways qui concerne la reprise de tension mécanique dans des conducteurs.

Ou justifier d'expérience techniques comparables

- **Capacités économiques et financières** :

- chiffre d'affaires des 3 dernières années en fonction de la création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, si les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par l'entité adjudicatrice s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière ;

- **Capacités techniques et professionnelles** :

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

- L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché public ;

- Une description du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.
- Certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres.

**Le candidat devra proposer les qualifications suivantes :**

- o FNTF 621 – lignes aériennes sous caténaires, ou certificat de qualification professionnelle
- o SERCE 21 – autres lignes de traction électrique (tramway, trolleybus, réseaux secondaires, etc.),

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le maître de l'ouvrage s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées aux 3> et 4> ci-dessus. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché.

**Pour la présentation des éléments de leur candidature les candidats pourront faire usage des formulaires suivants :**

- DC1 (lettre de candidature)
- DC2 (déclaration du candidat)
- DC4 (Acte spécial de sous-traitance)

**Ces pièces sont fournies avec le dossier de consultation des entreprises.**

Un document unique de marché européen (DUME), rédigé en français, pourra être remis par le candidat, chaque cotraitant et chaque sous-traitant en lieu et place :

- de la déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2147-7 à L2141-11 du CCP ;
- des documents et renseignements demandés par l'entité adjudicatrice aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.

## **4.2 Eléments à fournir au titre de l'offre**

Les candidats doivent produire les documents suivants réunis au sein **d'un sous-dossier "Offre" :**

### **1 > Un projet de marché comprenant :**

- **Un cadre d'acte d'engagement valant CCAP** dûment complété pour valoir offre de prix

Le cadre d'acte d'engagement n'a pas à être signé par les candidats. L'acte d'engagement ainsi que le CCAP seront signés par le seul candidat attributaire avant sa notification à celui-ci.

- La DPGF selon le cadre joint en annexe au cadre d'AE

**Si l'offre est produite par un groupement conjoint d'entreprises, il est précisé le point suivant :**

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination des cotraitants est couverte par les prix des travaux qui lui sont attribués. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

Les autres pièces du DCE ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le maître de l'ouvrage font foi.

## **2 ► Mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux**

Ce document décrira :

### **A - Qualité des fournitures et adéquation aux exigences du CCTP**

#### A1 - Spécification des composants isolants

A-1-1 -Description des produits et matériels utilisés avec fiches techniques à l'appui.

A-1-2 - Description des exigences imposées à leur fournisseur

#### A2 - Spécification des composants de chaudronnerie

A-2-1 Description des produits et matériels utilisés avec fiches techniques à l'appui, concernant la protection contre les intempéries (galvanisation)

A-2-2 Description des exigences imposées à leur fournisseur

#### A3 - Spécification des accastillages pressentis

A-3-1 Description des accastillages pressentis avec fiches techniques à l'appui

A-3-2 Description des exigences imposées à leur fournisseur

#### A4 - Spécification du matériau d'interface aluminium/cuivre

A-4-1 Matériau pressenti pour réaliser l'interface cuivre aluminium et caractéristiques, avec fiches techniques à l'appui.

A-4-2 Description des exigences imposées à leur fournisseur

### **B – Méthodologie des études**

B1 - Restitution de la bonne compréhension du diagnostic des structures du Pont

B2 - Algorithme de fonctionnement des études d'exécution à la réalisation

B3 - Outil d'analyse de mesures avant et après travaux

B4 - Définition des enjeux techniques majeures des études d'exécution et de méthodologie de montage

### **C– Moyens et planification**

C1 - Organigramme détaillé et nominatif de l'opération

C2 - Planning détaillé avec ressources de l'opération, description des optimisations par rapport au planning de référence, gestion des risques, **planning à compléter selon fichier vierge**

### **D– Méthodologie des travaux**

D1 - Organisation de la gestion du matériel de l'ensemble du chantier (composants et moyens)

D2 - Méthodologie pressentie de remplacement de la structure actuelle de sectionnement par une structure future et son annexe à remplir par le candidat « cadre technique »

D3 - Méthodologie détaillée de la reprise mécanique d'une ligne non régularisée sur delta

### **D– Performance environnementale**

D1 - Mesures pour éviter les nuisances des travaux (cadre de réponse à compléter)

Le candidat précisera également la nature et le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter ainsi que la liste des sous-traitants qu'il se propose de présenter à l'agrément et à l'acceptation du maître d'ouvrage.

Le mémoire ne devra pas dépasser 20 pages A4 recto-verso maximum, hors annexes « cadres de réponses technique et environnemental ». Il ne sera pas tenu compte des éventuelles pages supplémentaires dans l'analyse.

Le mémoire justificatif, un des éléments permettant d'apprécier la valeur de l'offre au vu des critères, est une pièce obligatoire à joindre à l'offre.

L'absence de ce mémoire entraînera in fine le rejet de l'offre. L'offre sera déclarée irrégulière.

### 3 ➤ L'attestation de visite obligatoire mentionnée à l'article 2.8

## ARTICLE 5 - JUGEMENT DES OFFRES ET VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE

### 5.1 Critères de jugement des offres

L'acheteur se réserve le droit d'analyser les offres avant les candidatures comme le permet l'article R2144-3 du CCP.

**L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères suivants pondérés :**

| CRITERE          | PONDERATION |
|------------------|-------------|
| PRIX             | 40 %        |
| VALEUR TECHNIQUE | 60 %        |

➤ Le critère valeur technique (note méthodologique) représente 60 % de la note globale, décomposé de la façon suivante :

| Répartition de la pondération du critère valeur technique sur 60 |   |   | Critères / sous-critères                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------|---|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 12                                                               |   |   | A - Qualité des fournitures                                                                                                                            |
|                                                                  | 2 |   | A1 - Spécification des composants isolants                                                                                                             |
|                                                                  |   | 1 | A-1-1 - Description des produits et matériels utilisés avec fiches techniques à l'appui.                                                               |
|                                                                  |   | 1 | A-1-2 - Description des exigences imposées à leur fournisseur                                                                                          |
|                                                                  | 2 |   | A2 - Spécification des composants de chaudronnerie                                                                                                     |
|                                                                  |   | 1 | A-2-1 Description des produits et matériels utilisés avec fiches techniques à l'appui, concernant la protection contre les intempéries (galvanisation) |
|                                                                  |   | 1 | A-2-2 Description des exigences imposées à leur fournisseur                                                                                            |
|                                                                  | 2 |   | A3 - Spécification des acastillages pressenties                                                                                                        |
|                                                                  |   | 1 | A-3-1 Description des accastillages pressentis avec fiches techniques à l'appui                                                                        |
|                                                                  |   | 1 | A-3-2 Description des exigences imposées à leur fournisseur                                                                                            |
|                                                                  | 6 |   | A4 - Spécification du matériau d'interface aluminium/cuivre                                                                                            |
|                                                                  |   | 3 | A-4-1 Matériau pressenti pour réaliser l'interface cuivre aluminium et caractéristiques, avec fiches techniques à l'appui                              |

|           |    |   |                                                                                                                                                                   |
|-----------|----|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|           |    | 3 | A-4-2 Description des exigences imposées à leur fournisseur                                                                                                       |
| <b>16</b> |    |   | <b>B - Méthodologie des études</b>                                                                                                                                |
|           | 5  |   | B1 - Restitution de la bonne compréhension du diagnostic des structures du Pont                                                                                   |
|           | 5  |   | B2 - Algorithme de fonctionnement des études d'exécution à la réalisation                                                                                         |
|           | 1  |   | B3 - Outil d'analyse de mesures avant et après travaux                                                                                                            |
|           | 5  |   | B4 - Définition des enjeux techniques majeures des études d'exécution et de méthodologie de montage                                                               |
| <b>11</b> |    |   | <b>C - Moyens et planification</b>                                                                                                                                |
|           | 2  |   | C1 - Organigramme détaillé et nominatif de l'opération                                                                                                            |
|           | 9  |   | C2 - Planning détaillé avec ressources de l'opération, description des optimisations par rapport au planning de référence, gestion des risques                    |
| <b>16</b> |    |   | <b>D - Méthodologie des travaux</b>                                                                                                                               |
|           | 3  |   | D1 - Organisation de la gestion du matériel de l'ensemble du chantier (composants et moyens)                                                                      |
|           | 10 |   | D2 - Méthodologie pressentie de remplacement de la structure actuelle de sectionnement par une structure future, dont pertinence de l'annexe « cadre technique ». |
|           | 3  |   | D3 - Méthodologie détaillée de la reprise mécanique d'une ligne non régularisée sur delta                                                                         |
| <b>5</b>  |    |   | <b>E – Performance Environnementale</b>                                                                                                                           |
|           | 5  |   | <b>E1</b> - Organisation du tri sélectif sur le chantier                                                                                                          |

Le point C2 sera apprécié de la manière suivante :

Le candidat s'attachera à présenter une proposition d'optimisation du planning d'exécution des prestations, précisant les gains en termes de délais, les méthodes et moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs, ainsi que les modalités de suivi et de gestion des risques associés. Cette proposition sera évaluée sur sa pertinence, sa faisabilité et sa valeur ajoutée par rapport au planning de référence.

La valeur technique des prestations sera appréciée dans la mesure où ces documents traiteront de manière précise le chantier faisant objet de cette consultation. Tous documents généralistes seront jugés inappropriés et dévaloriseront par conséquent l'offre du candidat.

➤ **Rectification des offres :**

- Après examen de l'ensemble des offres, l'entité adjudicatrice pourra demander des précisions aux candidats sur la teneur de leur offre.
- Dans le cas de prix unitaire, les erreurs de multiplication, d'addition ou de report, qui seraient constatées dans le détail estimatif, seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

- Dans le cas de prix unitaire et si le sous-détail d'un prix unitaire est demandé, si des erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont constatées dans ce sous-détail, dans l'offre d'un concurrent, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation, sauf dans le cas exceptionnel où il s'agirait de rectifier une erreur purement matérielle, d'une nature telle que nul ne pourrait s'en prévaloir de bonne foi dans l'hypothèse où le candidat verrait son offre retenue.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier ce sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## 5.2 Vérification de la situation de l'attributaire

Le candidat admis à remettre une offre devront produire, dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la demande du entité adjudicatrice, les pièces énumérées ci-après :

- Attestation URSSAF de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations sociales des candidats à une commande publique au moins égale à 5 000 € HT (= attestation de vigilance) datant de moins de 6 mois ;
- Attestation de régularité fiscale datant de moins de 6 mois ;
- En application des articles D.8254-2 à D.8254-5 du code du travail, la liste nominatives, datant de moins de 6 mois, des salariés étrangers soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L.5221-2 du code du travail ou une attestation sur l'honneur déclarant que le candidat n'emploie pas de travailleurs étrangers ;
- Le cas échéant :
  - En cas de groupement : pouvoir(s) du(des) cotraitant(s) au mandataire ;
  - Si l'entreprise candidate compte plus de 50 salariés : PV de la réunion du CSE concernant la présentation du rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans l'entreprise et du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ;
  - Si le candidat est soumis à cette obligation : un certificat en cours de validité attestant le respect des obligations relatives aux congés payés et au chômage intérimaires ;
  - Pour les entreprises établies à l'étranger :
    - en cas d'emploi de travailleurs détachés, le candidat devra fournir les documents visés à l'article R. 1263-12 du code du travail et devra préalablement au détachement, adresser à l'inspection du travail ainsi qu'au maître d'ouvrage une déclaration de détachement et devra désigner un représentant en France ;
    - une attestation sur l'honneur d'acquiescement des amendes liées aux salariés étrangers ;
  - Attestation d'assurance Responsabilité Civile professionnelle et décennale.

Selon les pièces déjà transmises par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché et toujours en cours de validité, l'acheteur ne sollicitera le candidat que pour les pièces manquantes.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, celle-ci sera à remettre dans le même délai.

Pour la production des pièces demandées au candidat attributaire, celui-ci pourra se prévaloir des modalités particulières d'accès aux documents éventuellement définies à l'article « présentation des candidatures », en transmettant, dans le délai défini pour la transmission de ces pièces, les informations correspondantes.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

## ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENVOI DES PROPOSITIONS

Les candidatures et offres devront être remises par la voie électronique via le profil acheteur <https://services.megalis.bretagne.bzh/>

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes sous forme dématérialisée, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sous la forme « dématérialisée » sera examinée.

### 6.1 Conditions de la dématérialisation

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, l'entité adjudicatrice invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel l'entité adjudicatrice pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, l'entité adjudicatrice se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

- standard .zip
  - Adobe® Acrobat®.pdf
  - Rich Text Format.rtf
  - .doc ou .xls ou .ppt
  - .odt, .ods, .odp, .odg
  - le cas échéant, le format DWF
  - ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png
- Le soumissionnaire est invité à :
    - ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
    - ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
    - traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

En cas de rematérialisation par l'entité adjudicatrice des pièces transmises par voie dématérialisée, l'attributaire sera invité à une séance de signature de ses pièces.

### 6.2 Modalités d'envoi des propositions dématérialisées

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance de la notice d'utilisation de la plateforme de dématérialisation <https://services.megalis.bretagne.bzh/> et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise. En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher du support technique MEGALIS au 02 23 48 04 54.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Les candidatures et offres n'ont pas à être signées électroniquement.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

#### **En cas de programme informatique malveillant ou « virus » :**

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme virus informatique malveillant est détecté par l'entité adjudicatrice peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

L'entité adjudicatrice reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

**Copie de sauvegarde :** Lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier ou support physique électronique envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté
- si la candidature ou offre informatique n'est pas parvenue dans les délais suite à un aléa de transmission non lié au fonctionnement de la plateforme
- si la candidature ou l'offre n'a pas pu être ouverte.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par l'entité adjudicatrice s'il n'est pas ouvert.

Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

|                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BREST METROPOLE<br>Division de la commande publique<br>24, rue Coat-Ar-Guéven – 29200 BREST<br>Offre pour Remaniement du système de désaccouplage de la Ligne Aérienne de Contact du tramway au pont de Recouvrance.<br>Entreprise : .....<br>NE PAS OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires relatifs à cette consultation, les candidats devront faire parvenir en temps utile leur demande :

De manière électronique, exclusivement sur la plateforme de dématérialisation, sur l'URL suivante :  
<https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Seules les demandes adressées au moins 10 jours avant la date limite de réception des offres feront l'objet d'une réponse de la part de l'entité adjudicatrice.

Une réponse sera adressée au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des offres aux candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation après s'être préalablement identifiés.

Concernant les informations relatives à la remise des offres dématérialisées, il convient de se reporter à l'article Conditions d'envoi et de remise des candidatures et/ou des offres du présent document.